

## Surtarification médicale à Luxembourg: avancées en vue ?

Luxembourg, le 21 février 2017

La surtarification médicale est un réel problème pour le personnel (actif ou pensionné) résidant à Luxembourg. Les premières victimes sont les Agents Contractuels, les AST (AST/SC, AST1) et les collègues post-2004 recrutés aux grades de base pour qui les coûts médicaux sont les mêmes.

Dans notre tract du 13 septembre 2016, l'Union Syndicale Fédérale Luxembourg expliquait que, sur la base de la directive 2011/24 du Conseil et du Parlement, la fin de la surtarification médicale au Luxembourg doit intervenir.

Pour rappel, les États membres garantissent que les prestataires de soins de santé appliquent, sur leur territoire, aux «patients» d'autres États membres, le même barème d'honoraires de soins de santé que pour des patients nationaux se trouvant dans une situation médicale comparable.

Cela ne porte pas atteinte aux dispositions de la législation nationale qui autorisent les prestataires de soins de santé à fixer leurs propres prix, à condition qu'ils ne fassent pas preuve de discrimination à l'encontre des patients d'autres États membres.

Suite aux diverses interventions des délégués de l'Union Syndicale Fédérale, et comme décrit dans une note adressée au Président du Comité du Personnel de Cour de Justice européenne datée du 1<sup>er</sup> février 2017, le directeur du PMO a confirmé :

- la transposition imparfaite, par les autorités nationales luxembourgeoises, de la directive 2011/24/UE dans la législation grand-ducale,
- l'ouverture d'un dialogue avec la Fédération des Hôpitaux luxembourgeois (FHL), prélude à la saisine des autorités de la CNS (Caisse Nationale de Santé) qui s'est concrétisée par la rencontre d'une délégation du RCAM avec les hauts responsables de la FHL et exposé les griefs de nos services à l'égard du système de tarification des prestations médicales imposé par le Grand-Duché aux bénéficiaires du RCAM.
- Cette délégation a signifié à ses interlocuteurs que la convention conclue en son temps avec l'Entente des Hôpitaux luxembourgeois (EHL) sous l'égide de la CNS consacre à l'heure actuelle des tarifs non seulement prohibitifs et injustifiés, mais clairement discriminatoires à l'égard des affiliés du RCAM.
- Cette réunion s'est conclue par un engagement, du côté luxembourgeois, de poursuivre la négociation sur la base de données récentes et fiables, compte tenu notamment des progrès récents de la science médicale et de la "banalisation" d'actes médicaux autrefois considérés comme étant du ressort de la médecine de pointe.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg suit ce dossier avec la plus grande attention et informera le personnel des institutions informé de tout changement dans ce dossier.

· Isabelle WOLFF  
· Vice-Président USFL

· Nicolas MAVRAGANIS  
· Président USFL



**UNION SYNDICALE FEDERALE  
LUXEMBOURG**

Contact: [REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu](mailto:REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu)

[www.usf-Luxembourg.eu](http://www.usf-Luxembourg.eu)

